

Bilan ministériel MGT

1. Concernant le portefeuille des grands travaux

Etat d'avancement des opérations du projet « Le Village Tahitien »

En début d'année 2022, deux opérations ont fait l'objet de retrait :

- Le complexe de salles de spectacles et de congrès dont le coût final de 12 milliards F CFP a été jugé trop élevé aucune suite n'est donc donnée au concours de maîtrise d'œuvre. Les primes aux candidats ont été versées pour 34,5 millions F CFP ;
- L'aménagement des espaces culturels : le concours de maîtrise d'œuvre a été déclaré sans suite du fait du redécoupage des lots de la ZAPDT. L'opération est reportée.

A partir du mois de mars 2022, des travaux ont débuté sur la zone nord du LVT, avec d'une part le stockage de matériaux de remblais sur le site de Bel Air en vue des prochains travaux de remblaiement des parcelles, et d'autre part la construction de la première phase d'un dalot pour l'assainissement pluvial de la zone nord.

Les travaux du dalot devaient s'achever fin 2022. Cependant, une interaction des travaux avec les réseaux électriques d'EDT et la découverte fortuite de canalisations en fibrociment amianté, a retardé les travaux qui devraient s'achever en mars 2023.

Les futurs travaux de terrassement seront menés en 4 phases dont les études (APD) ont été validées en janvier 2023. Leur montant prévisionnel s'élève ainsi à 5 257 millions F CFP HT et celui des travaux de viabilisation à 3 447 millions F CFP HT.

En parallèle des travaux, en septembre 2022, une nouvelle procédure d'appel à projets pour les 6 lots d'hébergements touristiques du projet a été relancée.

Sur les opérations de constitution d'une réserve foncière.

Un compromis signé avec des coindivisaires pour l'acquisition de droits indivis sur le site de 15 ha de l'ancien Club Med de Moorea situé à Tiahura permettra à G2P d'être propriétaire entre autres de 5/6^{èmes} d'une des parcelles cadastrales les plus importantes du site. Il serait alors détenteur de 41 318 m² du site. L'avance de 50% a été versée en 2022. L'acte authentique devrait être signé en 2023. L'appel à projets lancé pour l'aménagement et le développement de ce site s'est avéré infructueux.

En 2022, G2P a construit 8 locaux professionnels dans la zone industrielle de Faratea destinés à compléter l'offre du Pays et permettre le démarrage d'activités agroalimentaires, mécaniques et électriques. La délivrance du certificat de conformité est en cours.

S'agissant de l'entretien courant des sites affectés à G2P, les dépenses se sont élevées globalement à 150 millions F CFP en 2022. Cela concerne principalement le gardiennage, l'entretien des espaces verts et les réparations diverses (Mamao, Vairai, Faratea, Ainapare).

2. Concernant le portefeuille des transports terrestres

L'année 2022 prévoyait la révision de la contribution financière forfaitaire (CFF) de la DSP en fonction des comptes prévisionnels du délégataire actualisés sur la base des données réelles d'exploitation transmises fournies par le système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV).

Les difficultés à déployer les outils nécessaires au travail de cette clause de revoyure génère des travaux pour remplacer ce système sur les années 2023-2024.

Par ailleurs, la révision de la gamme tarifaire, qui devait être adoptée en 2022 avec l'objectif de simplifier l'usage du réseau TERE TAHITI mais également d'intégrer une compensation financière pour les tarifs aidés pour certains usagers, n'a pas encore pu aboutir.

La mise en œuvre du plan d'action du « schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables » approuvé par délibération n° 2017-73 APF du 17 août 2017 s'est poursuivi en 2022. L'absence d'ingénierie technique n'a pas permis de lancer l'étude de faisabilité pour des infrastructures de transports en commun en site propre (TCSP) intégrales ou partielles en zone urbaine, mais du fait

des enjeux grandissant de la congestion urbaine, un forum public a été organisé sur deux matinées fin novembre 2022 afin de mieux comprendre et partager sur le quotidien et la vision des habitants de l'île de Tahiti sur ces phénomènes.

Par ailleurs, la réforme du code de la route de la Polynésie française (CRPF) : nouvelles mobilités, réforme de l'enseignement de la sécurité routière et des critères d'évaluation de l'examen du permis de conduire reste une activité prépondérante en matière des transports terrestres qui témoignent d'une véritable révolution du secteur depuis ces 3 dernières années avec une cinquantaine de chantiers réglementaires identifiés.

En juillet 2022, la direction des transports terrestres a finalisé le texte sur les nouvelles mobilités (vélos électriques, trottinettes électriques...) après une année de concertation avec l'ensemble des partenaires tant institutionnels, administratifs que professionnel ou du grand public. Deux campagnes de communication ont été organisées, tout comme des formations tant des forces de l'ordre, de certains agents communaux, des assurances de la place et des agents de la DTT.

Elle reste mobilisée pour poursuivre la sensibilisation des acteurs et permettre aux usagers de ces nouvelles mobilités de trouver leur place dans le paysage polynésien des mobilités et partager la route en toute sécurité avec l'ensemble des usagers.

Afin de favoriser l'accessibilité à une formation de qualité pour le permis de conduire, notamment pour les populations à faible ressources familiales, après un dispositif d'aide déployé en fin d'année 2019, la réforme de l'enseignement de la conduite début 2021, 3^{ème} et dernier étage de la réforme engagé est la révision des critères d'évaluation des examens des permis de conduire pour renforcer la sécurité routière. Un autre aspect de cette réforme concerne l'activité de l'enseignement de la sécurité routière.

Initié en 2006, le relogement de la DTT dans de nouveaux locaux sis à Pirae en octobre 2022 permet de moderniser et d'améliorer les conditions de travail des agents et de la qualité d'accueil des usagers dans un nouveau projet de projet de service.

Dans le même temps, après le lancement en juin 2021 de la 1^{ère} brique de la modernisation de Utara'a, applicatif métiers de gestion des activités liées aux véhicules se poursuit.